



## Faire constater la mauvaise hygiene d'une entreprise

Par **Alexandralambda**, le **06/12/2013** à **10:05**

Bonjour. Je suis asthmatique à terrain allergique depuis des années. Asthme traité et stable. A peine un mois apres avoir commencé un nouveau travail ça a subitement changé. Mon asthme est devenu instable, infectieux (bronchites infectieuses à répétition, insuffisance respiratoire importante, + de 15 traitements antibiotiques et 30 visites medicales) ayant aboutit à 20 arrêts maladie en 6 mois d'activité et à une prise en charge à 100% de la Sécurité sociale dans le cadre d'une Affection de Longue Durée. Les conditions d'hygiene au travail n'étaient pas compatibles dans mon cas. Air irrespirable (quintes de toux, sinusites, crises d'asthme + bronchites infectieuses), aérations insuffisantes puisque fenêtres du même coté nous obligeant en été à avoir recours à des ventilateurs, une moquette à priori non traitée, et des postes de travail qui n'etaient pas fixes. Ne pouvant plus y travailler j'ai fait une demande de rupture conventionnelle par courrier en RAR mais je n'ai appris que trop tard que ce courrier n'avait pas ete posté. J'ai donc en mon ame et conscience fait un abandon de poste qui a donné lieu à un licenciement que je ne conteste pas. En revanche, au vue des consequences medicales et financieres que leur manque d'hygiene a provoqué je souhaite saisir le tribunal des prud'hommes. J'aimerais donc à ce titre savoir si il y a un moyen de faire constater ces défaillances et les consequences subies car si je ne les juge pas responsables de mon asthme ils le s vis à vie d la tournure qu'a pris ma maladie, et il est indémissible que mes fonctions respiratoires se sont améliorées depuis que je n'y retourne plus. Merci d'avance et pardonnez moi la longueur de mes propos mais il me semblait important de preciser le contexte.

Par **P.M.**, le **06/12/2013** à **11:33**

Bonjour,

Déjà plutôt que d'envisager une Rupture Conventionnelle puis ensuite en ayant réalisé un abandon de poste, vous avez suivi la mauvaise voie puisqu'il aurait mieux valu lors d'une visite auprès du Médecin du Travail lui signaler cela et éventuellement savoir s'il pouvait vous déclarer inapte...

Cela risque d'être particulièrement difficile maintenant de pouvoir mettre en cause l'employeur si aucun certificat médicale n'atteste que peut être invoqué les conditions d'aménagement des locaux et du nettoyage de la moquette si aucun autre salarié n'en souffre...

Par **Alexandralambda**, le **07/12/2013** à **09:42**

Bonjour. Merci d'avoir pris la peine de me répondre.

En effet, je suis consciente que mz démarche n'a pas été la bonne, hélas après 6 mois d'embêtement je n'ai plus été capable d'agir de manière rationnelle je voulais juste en finir. La plupart du personnel est bien entendu du même avis que moi concernant les conditions d'hygiène. Je ne suis pas la seule à être tombée malade de nombreuses fois (surtout des allergies type sinusite et asthme) et ils peuvent attester cela ainsi que mes nombreuses crises d'asthme en plateau, en revanche n'ayant pas les prédispositions que j'ai, il est certain que les conséquences sont moindres chez mes collègues. Disons que je ne suis pas du tout un cas isolé, mais le seul cas chez qui cela a pris de telles proportions puisque asthmatique allergique à l'origine.

Y a-t'il un moyen de faire constater tout cela de manière non équivoque? Je parle notamment de la moquette ainsi que de la qualité de l'air ?

Par **P.M.**, le **07/12/2013** à **10:01**

Bonjour,

Je veux bien croire que des salariés encore présents dans l'entreprise soient prêts à témoigner contre leur employeur, mais il me semble préférable d'avoir leur attestation en main pour en être sûr...

Si vos collègues sont prêts à agir, ils pourraient déjà alerter le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, s'il en existe un, sinon le Médecin du Travail...

Autrement, aucune constatation ne pourra avoir la même valeur qu'un certificat médical à moins que le Conseil de Prud'Hommes accepte des mesures d'instruction, ce qui est assez rare...